

bien-être des consommateurs. Je pense encore au cas de ma propre province, où le gouvernement provincial contrôle en grande majorité la production et la distribution de l'énergie électrique. Il nous a promis mille et une fois que les tarifs seraient réduits. On les a baissés légèrement il y a une année ou deux, mais pas proportionnellement aux épargnes réalisées par le gouvernement provincial grâce à l'élimination de l'impôt sur le revenu des sociétés dans l'activité de ces entreprises. Je crains que l'histoire ne se répète.

Étant donné la situation actuelle des producteurs d'énergie électrique, ce projet de loi n'influera guère sur le transfert des fonds du gouvernement fédéral aux provinces; il se peut néanmoins qu'il affecte sensiblement l'industrie du gaz. Mais il y a plus grave; il me semble, en effet, que ce projet de loi constitue un dangereux précédent. Pourquoi les sociétés de gaz et d'énergie électrique seraient-elles les seules à bénéficier de cette décharge? Qu'est-ce qui nous empêche d'agir de même dans les autres domaines qui s'appuient également sur l'utilisation des ressources naturelles? Je songe à ma province, la Colombie-Britannique, où notre principale industrie dépend entièrement d'une ressource naturelle. Je veux parler de l'industrie des produits forestiers et des industries connexes des pâtes et papiers, du bois de construction et du contre-plaqué. Si les provinces doivent bénéficier d'une décharge en faveur des compagnies de gaz et d'électricité, pourquoi n'en serait-il pas de même en faveur des sociétés de bois de construction? Peut-être devrions-nous toucher une partie des sommes payées par ces sociétés?

Je crois qu'en agissant ainsi, nous permettrons que se poursuive l'érosion des pouvoirs économiques du gouvernement fédéral qui a caractérisé les dernières années, tendance dangereuse qui nous vaudra plus de difficultés que par le passé, étant donné surtout que ces compagnies ont obtenu et obtiennent encore des dégrèvements. Comme l'a fait remarquer le ministre, ces compagnies bénéficient d'une réduction d'environ 2 p. 100 sur le taux général de l'impôt sur les sociétés. Elles jouissent de cet avantage et, maintenant, le gouvernement provincial va en obtenir un autre.

Je serais plus satisfait si je pouvais espérer que les clients de ces compagnies en profiteront. Mais je ne vois pas l'ombre d'un espoir qu'il en sera ainsi, même dans cette mesure législative. Elle me paraît être purement et simplement une nouvelle concession accordée aux puissants gouvernements provinciaux et

un nouvel empiétement sur l'autorité fédérale qui nous coûtera cher à l'avenir et qui coûtera cher au ministre des Finances, car ses difficultés s'en trouveront augmentées. Il a choisi ce genre particulier d'entreprises qu'il traitera, a-t-il déclaré, d'une manière spéciale. Pourquoi n'agissons-nous pas de même à l'égard des producteurs de pâtes et papiers ou d'aluminium, des autres industries?

Un autre point que je voudrais souligner, c'est qu'il est incontestable qu'un nombre croissant de personnes estiment que les entreprises de service de ville, qui s'occupent de la distribution de l'électricité et du gaz, devraient, dans l'intérêt public, être nationalisées. Je doute qu'un gouvernement quelconque au Canada propose l'adoption d'une mesure rétrograde.

● (5.30 p.m.)

Je ne peux concevoir, par exemple, un gouvernement de l'Ontario qui abolirait l'Hydro de l'Ontario, comme je ne peux concevoir un gouvernement de la Colombie-Britannique faisant marche arrière et confiant à des particuliers la production et la distribution de l'énergie électrique.

On a évidemment tendance au Canada à socialiser les services. Pourquoi présenter une mesure qui freinerait les progrès accomplis dans cette voie et qui atténuerait également toute tentative faite pour adopter une initiative judicieuse concernant un autre service de ville qui aura une importance encore plus prononcée au pays et qui comporte la distribution du gaz dans tout le Canada. Il s'agit évidemment d'un domaine où la nationalisation est une fin inéluctable si nous voulons veiller sur les intérêts du consommateur et sur l'assainissement de notre économie qui est subordonné dans une si grande mesure à la distribution de l'énergie sous ses diverses formes.

Je voudrais exprimer ma très vive opposition à ce projet de loi et j'espère que le ministre des Finances modifiera à nouveau son attitude, comme l'a laissé entendre le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), et que je réussirai à le convaincre qu'il est dans l'intérêt public de favoriser l'étatisation des services de ville et non à y mettre obstacle, comme cette mesure cherche à le faire.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, juste un mot à l'occasion de la deuxième lecture du bill n° C-211 pour dire au ministre que nous l'approuvons parce qu'en vertu de ce bill on va remettre aux provinces une partie de l'impôt sur le revenu payable